

Les assurances auto sont discriminatoires

(Extrait Vers L'avenir 09-06-2015)



Les assureurs devront désormais réparer les dégâts en cas d'accident sans responsabilité.-EdA - Jacques Duchateau

Les assurances autos sont discriminatoires, en particulier pour les jeunes. Le PS veut revenir à un bonus-malus unique.

Les primes moyennes pour les assurances auto ont augmenté de près de 7% depuis l'abandon du système de bonus-malus, selon une étude de Test-Achats. Pour les jeunes conducteurs, c'est bien pire. Leur prime a augmenté de 15 à 20% en moyenne. Ainsi, si le coût moyen d'une RC auto s'élève à 300€, pour les 18-29 ans ce coût moyen se situe en moyenne à 662€, soit 35% de différence.

Depuis 2004, le calcul de la prime varie en fonction des assureurs. Il n'est plus lié au comportement du conducteur. Il se base sur l'âge et le domicile, des critères indépendants de la volonté du conducteur. Le PS a déposé une proposition de loi pour rétablir une échelle de bonus-malus unique pour tous les assureurs et interdire une discrimination des prix sur base de critères dont le conducteur n'a pas la maîtrise.

«C'est inacceptable qu'il y ait de telles différences entre les assurés et en particulier cette stigmatisation des jeunes conducteurs», explique la députée PS Fabienne Winckel. Actuellement, bien souvent, les parents des jeunes conducteurs prennent en leur nom l'assurance pour réduire le coût. Mais ce n'est pas toujours possible et ce n'est vraiment ni idéal ni équitable.

«Par rapport à la protection des consommateurs, c'est important pour nous de revenir à un système dont le conducteur a la maîtrise et basé sur sa conduite», explique encore Fabienne Winckel. *«On espère avec cette mesure arriver à une baisse des prix des assurances. En plus, ça peut inciter à faire attention à sa conduite.»*

Le PS veut donc qu'une même échelle bonus-malus soit utilisée pour tous les assureurs. Les critères utilisés pour fixer les tarifs seraient désormais le nombre d'accidents en tort, le type de véhicule utilisé, le nombre de kilomètres parcourus. Et l'assureur ne pourrait plus discriminer le prix selon l'âge, le sexe, la profession, l'origine ethnique, la nationalité ou le domicile.

Le système de bonus-malus uniforme avait été supprimé en 2004 sur injonction de la Commission européenne qui considérait que ce système était contraire aux règles de concurrence. Mais en 2007, la Cour européenne de justice a invalidé l'analyse de la Commission européenne. Il est donc possible de revenir au système bonus-malus basé sur la conduite. *«La France et le Luxembourg y sont d'ailleurs revenus»,* épingle Fabienne Winckel.